

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet Janitoria SH585, 586, DY106	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-115079/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-115079	Date 2012-12-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-220-6041	
File No. - N° de dossier VIC-1-34449 (220)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-11	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mathewson (Vic220), Don	Buyer Id - Id de l'acheteur vic220
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-0585 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-3344
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent tenir compte de toutes les modifications et les intégrer à leur réponse finale. S'ils ne le font pas, leur soumission pourrait être considérée comme non recevable.

Les questions et réponses suivantes ont pour but d'apporter des éclaircissements et tout changement conséquent à l'énoncé des travaux sera incorporé dans la modification s'il y a lieu.

Q . Comme les heures de fonctionnement des bâtiments 585 et 586 étaient de 7 h à 16 h (journée de 9 heures) l'équivalent d'une heure supplémentaire par jour par employé serait payé. Pouvez-vous confirmer cela dans une modification écrite. C'est très important pour que tous les entrepreneurs soumissionnent sur une base égale.

R . (W0103-11 5079/A uniquement) Les heures de travail pour SH585 et SH586 ont été changées dans la modification 002 et sont maintenant 7 h à 15 h 30 DS y compris une pause d'une demi-heure pour le déjeuner. Sept jours par semaine. Y compris les jours fériés.

Il incombe à chaque fournisseur individuel d'inclure les charges adéquates dans le prix de l'eau et de faire en sorte que le nombre et le type d'employés requis soient disponibles pendant les heures désignées pour fournir le niveau de service demandé.

Q . Veuillez confirmer que dans le calendrier les lettres DS signifient (dimanche et samedi ou du dimanche au samedi).

R . (TOUS les marchés du MDN) D-S signifie du dimanche au samedi [7 jours].

Q « les spécifications semblent demander » 20 employés sur place sept jours par semaine et 8 heures par jour pour chacun.

a) Cela représenterait au moins 1 120 heures personne par semaine. (Veuillez clarifier)

b) Il était déclaré que chaque membre du personnel devra signer à son arrivée chaque jour au début de chaque quart et signer à la fin de chaque quart pour garantir 8 heures de travail réel. (Veuillez clarifier) Il a été déclaré que les soumissions inférieures au minimum de 20 employés par jour pour le contrat des mess ne seraient pas acceptées (veuillez clarifier).

R. (W0103-11 5079/A uniquement) Veuillez vous référer aux présentes et aux modifications précédentes ainsi qu'à ce qui suit :

a) **Le total des heures serait 1 120 (sans compter environ 0,5 h pour le déjeuner)**

b) **Tous les employés doivent signer à leur arrivée et à leur départ pour rendre compte des 8 heures de travail totales prévues au contrat.**

c) **Les offres inférieures au minimum de 20 employés par jour pour ce contrat ne seront pas acceptées.**

Le marché prévoit que l'entrepreneur maintiendra sur pied un effectif de 20 personnes pour remplir les obligations contractuelles d'une journée de travail de 8 heures, 7 jours par semaine. Ce niveau de dotation ne signifie pas nécessairement que les mêmes 20 personnes doivent travailler toute la journée ou la semaine. L'entrepreneur a la responsabilité de s'organiser à l'interne et de déployer le personnel comme il l'entend pour répondre aux exigences du contrat.

Q . Pouvons-nous soumettre une offre de rechange pour les contrats des mess et de Nanaimo/Nanoose en plus de notre présentation pour W0103-115079/A et W0103-135098/A?

R . (W0103-11 5079/A & W0103-13 5098/A uniquement) Toute proposition soumise doit respecter les paramètres précisés dans les présentes pour garantir une évaluation équitable comparable à ce qui est fait dans le cas des autres offres. À défaut, l'offre pourrait être considérée comme non recevable.

Q . Pouvons-nous proposer le même gestionnaire de chantier pour les six contrats et recevoir des points pour chaque contrat au titre de l'éducation/formation/certificat et expérience?

R . (TOUS les marchés du MDN) Les soumissionnaires peuvent proposer le même gestionnaire pour chaque contrat pour lequel des points seront attribués lors de chaque évaluation. Cependant, les superviseurs sur place sont tenus dans chaque secteur de respecter les obligations du contrat.

Q . Est-ce que l'élimination des déchets sera disponible à l'extérieur de tous les bâtiments ou est-ce qu'il y aura un lieu de dépôt central? Si un dépôt central est requis, qui sera responsable d'y transporter les déchets?

R . (TOUS les marchés du MDN) L'article 20 (tel que modifié dans les présentes) définit les responsabilités concernant les déchets.

Q. Quel processus régit la visite des sites au cours des semaines qui viennent par nos chefs d'opération?

R . (TOUS les marchés du MDN) Les fournisseurs ont eu l'occasion de se familiariser avec le site lors de la visite obligatoire. Aucune autre occasion ne sera donnée.

Q. Selon quels critères déterminerez-vous les quantités adéquates d'équipement à proposer pour fournir le service (Section équipement)?

R . (TOUS les marchés du MDN) Le MDN dispose de renseignements tirés des contrats précédents qui serviront à déterminer les quantités approximatives les plus exactes. Lorsqu'il soumet son information à l'évaluation, l'entrepreneur doit avoir suffisamment d'équipement disponible pour répondre aux besoins de service.

Q. Pouvez-vous fournir les taux d'occupation pour les mess l'an dernier?

R. (W0103-11 5079/A uniquement) Les taux d'occupation ne sont pas requis car le MDN a décidé que les mess seront dotés dans les limites des paramètres définis.

Veillez modifier la demande de soumission susmentionnée comme suit :

Insérer : (modifiée le 07 DÉC. 2012) 11. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS : En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énoncés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document figurant plus bas.

- a) les articles de Convention
- b) les conditions générales 2035 (2012-11-19) Conditions générales – besoins plus complexes de services
- c) Annexe A, Énoncé des travaux
 - + changements spécifiques à l'annexe A (modifiés le 26 OCT. 2012)
 - + changements précis à l'annexe A (modifiés le 19 NOV. 2012)
 - + changements spécifiques à l'annexe A (modifiés le 07 de DÉC. 2012)**
- d) Annexe B, Base de paiement
 - + changements spécifiques à l'annexe B (modifiés le 07 DÉC. 2012)**
- e) Annexe C, Liste de vérification des exigences de sécurité
- f) L'offre de l'entrepreneur datée du _____ (insérer la date de l'offre)

LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉES

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX
Changements spécifiques à l'annexe A (modifiés le 07 DÉC. 202)

Insérer : (modifié le 07 DÉC. 2012) 6.2 TRAVAUX : Il s'agit de la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement pour effectuer correctement (entre autres) les travaux de nettoyage **généraux** de l'intérieur des bâtiments, les services de ménage, le nettoyage des moquettes, le décapage et le récurage des sols et l'application d'un produit de protection et le nettoyage des vitres à l'intérieur comme cela est énoncé aux présentes. Le travail prévu dans le présent contrat n'inclut pas les services de nettoyage des secteurs ou bâtiments à accès contrôlé nettoyés par le personnel de nettoyage de la Base. Sauf indication contraire, l'entrepreneur n'aura pas à nettoyer les éléments suivants : les appareils d'exercice, les armoires électriques, les salles de chauffage et de ventilation, les salles d'entreposage, l'intérieur des vitrines d'exposition, l'arrière des bars, les meubles de bureau, les machines à café, l'équipement de cuisine, les micro-ondes, les réfrigérateurs, les cuisinières, les biens personnels, les postes de travail, les murs des postes de travail modulaires, les salles de tir, les ateliers, les garages et les hangars. Il n'aura pas non plus à déplacer les livres des bibliothèques, ni à remplacer les tubes fluorescents et les ampoules à incandescence.

Insérer : (modifié le 07 DÉC. 202) W0103-11 5079/A uniquement) 18. HEURES DE TRAVAIL :

- a) Les travaux commenceront conformément à la liste des bâtiments au paragraphe 3.1
- b) Les heures de travail pourraient être modifiées à la demande de l'entrepreneur et avec l'approbation du responsable du site, ou sur les instructions du responsable du site
- c) Les jours fériés sont **inclus** dans les jours de travail sauf stipulation contraire. **Les jours fériés sont inclus dans les jours de travail sauf stipulation contraire.** Les jours fériés sont définis comme suit :

Nouvel an : 1^e janvier

Vendredi saint : vendredi avant Pâques

Fête de la Reine : le lundi précédant le 24 mai

Fête du Canada : 1^{er} juillet

Fête de la C.B. : premier lundi d'août

Fête du travail : premier lundi de septembre

Action de grâces : deuxième lundi d'octobre

Jour du souvenir : 11 novembre

Jour de Noël : 25 décembre

Insérer : (modifié le 07 DÉC. 2012)(TOUS les marchés du MDN) 20.1 L'entrepreneur a la responsabilité de collecter les déchets dans chaque bâtiment, de les transporter dans un point de collecte centrale et de les placer dans un contenant adéquat. Une carte des emplacements actuels sera mise à la disposition du soumissionnaire retenu.

a) Si, à un moment ou à un autre, les déchets collectés dans le cadre de ce contrat ne peuvent être placés dans un contenant approprié, ils doivent être transportés vers le contenant adéquat

le plus proche et la situation doit être déclarée au responsable du site par courriel au plus tard le jour de travail normal suivant (lundi-vendredi) entre les heures de 7 h 30 et 12 h.

b) Les déchets doivent être transportés par l'entrepreneur dans un contenant fermé.

c) Les déchets répandus et laissés en dehors du contenant de collecte doivent être ramassés par l'entrepreneur immédiatement ou nettoyés aux frais de l'entrepreneur à la satisfaction du responsable du site.

d) Les conteneurs de collecte doivent être tenus fermés en tout temps.

e) La BFC Esquimalt recycle les déchets. Il incombe à l'entrepreneur de trier les matériaux recyclables et de les placer dans les contenants appropriés. L'entrepreneur en nettoyage pourrait être tenu responsable des frais supplémentaires engagés par le MDN si les nettoyeurs déposent les déchets dans le mauvais contenant.

SUPPRIMER (W0103-11 5079/A uniquement) 31.3 Les employés qui sont absents doivent être remplacés par un travailleur ayant une autorisation de sécurité équivalente dans les deux (2) heures suivant le début du quart. Le remplaçant doit faire un quart complet de huit (8) heures.

Insérer : (modifié le 07 DÉC. 2012) 32.1 Zones recouvertes de moquette : Les déchets tels que les morceaux de papier, les trombones, les fils, l'encre en poudre de télécopieur et la poussière se trouvant sur la surface de toutes les moquettes de tous les petits tapis de bureau, des salles de conférence, des corridors, des salles de réunion, etc. doivent être ramassés. L'aspirateur doit être passé comme prévu de manière à ce que la poussière ne s'accumule pas dans le velours du tapis. Tous les aspirateurs à tapis doivent être munis d'une électrobrosse rotative. Les taches liquides et les liquides renversés doivent être nettoyés au besoin et on doit empêcher la poussière de s'y accumuler. Le nettoyage à la vapeur doit être exécuté comme prévu ou sur demande en utilisant un système approuvé de nettoyage à la vapeur monté sur camion et/ou une machine de nettoyage à la vapeur portable adéquate pour les travaux requis. Tous les meubles doivent être protégés des taches d'eau de manière adéquate. Des ventilateurs d'asséchage doivent être utilisés au besoin pour que le séchage se fasse rapidement et ainsi éviter la prolifération des moisissures.

SUPPRIMER : (modifié le 07 DÉC. 2012) 33.2 NORMES DE QUALITÉ

J) Vaporisation et polissage : dans les définitions, en totalité

Insérer : (modifié le 07 DÉC. 2012) 33.2 NORMES DE QUALITÉ

J) Application rotative et extraction

i. Appliquer la solution de nettoyage de moquette approuvée à telle partie de la moquette ou à la tache avec une machine de nettoyage à vapeur approuvée, agiter dans un mouvement circulaire avec une polisseuse, et extraire l'eau et la saleté avec une machine de nettoyage à la vapeur.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-115079/A

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic220

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-115079

File No. - N° du dossier

VIC-1-34449

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MESSES	Total hrs/sm2 per month	YR 01	YR 02	YR 03	OPT YR 04	OPT YR 05	12 MO	EXTENSIO N A x(b+c+d+e +f) X g = h = H
Prix tout compris	A x	(B+	C+	D+	E+	F)	X G	
NETTOYAGE GÉNÉRAL* régulier du lun au ven de 8 à 16 h	24 hrs/mo	\$ / hr					12	
NETTOYAGE BIORISQUES** Rég du lun au ven de 8 à 16 h	05 hrs/mo	\$ / hr					12	
NETTOYAGE GÉNÉRAL* pour heures autres que du lun au ven de 8 à 16 h (fériés/urgence/fin de sem)	02 hrs/mo	\$ / hr					12	
BIORISQUES** pour heures autres que du lun au ven de 8 à 16 h (fériés/urgence/fin de sem)	01 hrs/mo	\$ / hr					12	
Nettoyage à la vapeur des tapis	1,700 m ² /mo	\$ /m ²					12	
Brunissage du revêtement de sol	850 m ² /mo	\$ /m ²					12	
Frottage et finition de revêtement de sol	1,600 m ² /mo	\$ /m ²					12	
Décapage et finition de revêtement de sol	85 m ² /mo	\$ /m ²					12	
Décapage mécanique de revêtement de sol	850 m ² /mo	\$ /m ²					12	
Nettoyage et extraction des tapis à la brosse rotative	850 m ² /mo	\$ /m ²					12	
EVALUATION SUBTOTAL								\$